

COMMUNIQUÉ DE PRESSE INFO ROUTES

CHAMBÉRY, LE 31 juillet 2026

RECTIFICATIF

ROUTE DÉPARTEMENTALE N°1006

La Tour-en-Maurienne : pont de la Ravoire

> Restrictions de circulation du 3 août au 12 octobre 2026

Le Département de la Savoie réalise des travaux de reconstruction du pont de la Ravoire sur la RD 1006, sur la commune de La Tour-en-Maurienne, et limite la largeur de passage et le tonnage sur le pont.

La circulation sur le pont de la Ravoire sera interdite à tout véhicule de plus de 3 mètres de large (toute hauteur) et aux véhicules de plus de 72 tonnes du lundi 3 août à 6h30 au lundi 14 septembre à 6h30.

La circulation sur le pont de la Ravoire sera également interdite aux véhicules de plus de 48 tonnes du lundi 21 septembre à 6h30 au lundi 12 octobre à 6h30.

Une déviation sera mise en place par l'autoroute A43, pour les véhicules hors gabarits, sous réserve des autorisations nécessaires

Suivant les conditions météorologiques, ces travaux pourront être décalés sur les jours suivants.

Vous pouvez retrouver l'information sur www.savoie-route.fr

